

Normes d'accessibilité

À Northbridge, nous nous efforçons d'offrir un environnement de travail ouvert et accessible à tous nos clients, nos courtiers, nos employés et au public en général. Dans le cadre de ses activités, Northbridge respectera les principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances. La présente politique est conforme à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

La présente politique concerne les employés, les bénévoles ainsi que les mandataires et entrepreneurs qui entretiennent des relations avec le public et les autres tiers qui agissent au nom de Northbridge, y compris quand la prestation de biens et de services se fait dans les lieux dont Northbridge a le contrôle. Elle concerne également toutes les personnes qui participent à l'élaboration des politiques, des pratiques et des procédures de Northbridge qui régissent la prestation de biens et de services aux particuliers et aux tiers.

Afin que ses politiques, ses pratiques et ses procédures, dans les bureaux de Northbridge ou dans les endroits extérieurs dont Northbridge a le contrôle, respectent les principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances, Northbridge prendra les mesures raisonnables nécessaires pour veiller aux points suivants :

- S'assurer que toutes les personnes reçoivent un service de valeur et de qualité égales.
- Permettre aux personnes handicapées de faire ce qu'ils doivent faire, à leur propre rythme, pour se procurer des biens et services, pourvu que cela ne présente pas un risque pour la sécurité.
- Utiliser des moyens de rechange, lorsque c'est possible, pour que les personnes handicapées aient accès aux mêmes services que toute autre personne, et ce, aux mêmes endroits et de façon similaire, et fournir un avis approprié en cas d'interruption pouvant bloquer temporairement l'accès à un service.
- Tenir compte des besoins individuels lors de la prestation de biens et de services.
- Communiquer avec les personnes handicapées d'une manière adaptée à leurs handicaps.
- Veiller à ce que des mesures d'adaptation du milieu de travail soient prises pour les employés ayant un handicap.
- Garantir que l'accessibilité sera prise en compte durant toutes les étapes de la relation employeur-employé, y compris la gestion du rendement et le perfectionnement professionnel.

À cet égard, Northbridge permettra aux personnes handicapées d'utiliser leurs propres appareils fonctionnels et d'être accompagnées d'un aidant ou d'un animal d'assistance pour accéder aux services qu'elle fournit. En cas de problème lié à la sécurité ou autre, Northbridge travaillera avec la personne pour trouver une solution de rechange.

Si une interruption temporaire empêche des personnes handicapées d'accéder à ses biens ou services, Northbridge affichera des mises à jour sur son site Web ou, si celui-ci est hors d'usage, dans ses locaux.

Pour s'assurer qu'elle atteint en tout temps son objectif en matière d'accessibilité, voire qu'elle le surpasse, Northbridge cherchera à recueillir les commentaires des personnes concernées par la présente politique. Si vous souhaitez nous faire des commentaires, veuillez joindre le Service des ressources humaines au 416-350-4400.

Northbridge offrira une formation à tous les membres du personnel actuels ou nouveaux afin que l'accessibilité fasse partie intégrante de ses activités quotidiennes.

Pour toute question sur l'utilisation d'un appareil fonctionnel donné, veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines au moyen des coordonnées ci-dessous.

Tous les documents liés à la présente politique sont offerts dans divers formats par le Service des ressources humaines.

Northbridge Place
Human Resources Department
105 Adelaide St. W.
Toronto (Ontario) M5H 1P9

Téléphone : 416-350-4400

Courriel : ressources.humaines@nbfc.com